



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main  
sur demain

Prévoyance

# Taux de cotisations

## CCN pour les Industries de produits alimentaires élaborés (N° 3127 / IDCC 1396)

### Personnel non cadre

#### A effet du 1<sup>er</sup> janvier 2023

Garanties	Taux	Répartition	
		Salariés	Employeur
Incapacité temporaire de travail (mensualisation)	1,04 % ST	-	1,04 % ST
Longue maladie	0,50 % ST	0,117 % ST	0,383 % ST
Décès – Invalidité absolue et définitive	0,19 % ST	0,095 % ST	0,095 % ST
Rente éducation (OCIRP)	0,07 % ST	0,035 % ST	0,035 % ST
Portabilité des droits*	Mutualisation	-	-
<b>Total prévoyance</b>	<b>1,80 % ST</b>	<b>0,247 % ST</b>	<b>1,553 % ST</b>

\* Pour rappel : la garantie incapacité de travail (mensualisation) n'est pas une garantie portable.

ST : Salaire Total.